



AVIS D'OUVERTURE

EXAMEN PROFESSIONNEL

Agent social principal 2^{ème} classe

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers organise, en 2026, en partenariat avec les Centres de Gestion de la région Occitanie, l'examen professionnel d'avancement au grade d'agent social principal 2^{ème} classe

Examen professionnel	CDG ORGANISATEUR	DATE DE L'ÉPREUVE	LIEU DE L'ÉPREUVE
Agent social principal 2 ^{ème} classe	CDG du Gers 4, place du Maréchal Lannes - BP 80002 32001 AUCH CEDEX www.cdg32.fr	22 octobre 2026	Auch ou proche agglomération
	CONDITIONS D'ACCÈS Être titulaire du grade d'agent social territorial, avoir atteint le 4 ^{ème} échelon et compter <u>3 ans de services effectifs</u> (à compter de la nomination stagiaire) dans ce grade, ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou le cas échéant, dans un grade jugé équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C. PRÉCISIONS IMPORTANTES - Un prorata est appliqué pour le calcul de la durée de services des agents effectuant moins de 17h 30 hebdomadaires. S'agissant d'un examen professionnel d'avancement de grade. - Les périodes d'agent non-titulaire (périodes effectuées sous contrat) ne sont pas prises en compte pour le calcul des 3 ans de services effectifs.		

Dates et modalités d'inscription :

- **du 24 mars au 29 avril 2026 à minuit**

pour la préinscription sur le site internet du CDG du Gers : www.cdg32.fr dans la rubrique **Emploi** puis cliquez sur **Passer un concours** et ensuite dans « Boite à outils » : **Se préinscrire ou suivre son dossier**.

Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de gestion du Gers, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription (le cachet de la Poste faisant foi). Les captures d'écran ou leur impression ne sont pas acceptées. Le candidat doit obligatoirement transmettre au Centre de gestion du Gers le dossier imprimé sur internet grâce au lien hypertexte intitulé « Valider, télécharger et imprimer le formulaire d'inscription ». Tout dossier d'inscription qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et rejeté.

du 24 mars au 29 avril 2026 à minuit (le cachet de la Poste faisant foi) pour les demandes par courrier. Ces demandes écrites, seront accompagnées d'une enveloppe (aux nom et adresse du candidat) de format A4 affranchie au tarif *Lettre Performance* en vigueur pour un envoi de 100 grammes, et seront adressées à Monsieur le Président du CDG du Gers – 4, place du Maréchal Lannes – Rue du Général de Gaulle - BP 80 002 – 32001 Auch cedex.

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription :

- **07 mai 2026 à 17 heures**, pour les dépôts de dossiers directement effectués au CDG du Gers - 4, place du Maréchal Lannes - BP 80002 - 32001 AUCH Cedex, **obligatoirement précédés d'une prise de rendez-vous au 05.62.60.15.00**.
- **07 mai 2026 à minuit (le cachet de la Poste faisant foi)**, pour les dossiers envoyés par courrier postal au CDG du Gers - 4, place du Maréchal Lannes - BP 80002 - 32001 AUCH Cedex.